Document generated on 08/08/2025 12:54 a.m.

Cahiers de géographie du Québec

Merlin, Pierre et Choay, Françoise (1988) *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris, Presses universitaires de France, 723 p.

André Boisvert

Volume 34, Number 93, 1990

URI: https://id.erudit.org/iderudit/022144ar
DOI: https://doi.org/10.7202/022144ar

See table of contents

Publisher(s)

Département de géographie de l'Université Laval

ISSN

0007-9766 (print)
1708-8968 (digital)

Explore this journal

Cite this review

Boisvert, A. (1990). Review of [Merlin, Pierre et Choay, Françoise (1988) *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris, Presses universitaires de France, 723 p.] *Cahiers de géographie du Québec*, *34*(93), 391–392. https://doi.org/10.7202/022144ar

Tous droits réservés © Cahiers de géographie du Québec, 1990

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

qui pourrait être, selon plusieurs analystes, une tendance de plus en plus importante, soit une prolongation des heures du travail salarié pour certains — préfigurée en 1917 par le consentement de l'AFL au principe de temps supplémentaire obligatoire (p. 203) — et une diminution involontaire pour d'autres.

Damaris ROSE
INRS-Urbanisation
Montréal

MERLIN, Pierre et CHOAY, Françoise (1988) *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement.* Paris, Presses universitaires de France, 723 p.

L'urbanisme est une science sociale où la parution d'un ouvrage est très remarquée du fait de la rareté des publications dans ce domaine... du moins au Québec. Évidemment, on allèguera que l'urbanisme québécois (incluant l'aménagement du territoire) est jeune et que tous les espoirs sont permis. L'ouvrage recensé ici, bien que publié en mars 1988, fut présenté pour la première fois aux spécialistes québécois au Salon du livre de Montréal en novembre 1989. C'est un ouvrage imposant tant par son épaisseur (723 pages) que par son contenu. Le *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* discute d'abord de ce qu'est l'urbanisme. On peut présenter ce dernier comme une «science», un «ensemble de techniques», un «art» ou plus modestement «l'ensemble des mesures techniques, administratives, économiques et sociales qui doivent permettre un développement harmonieux, rationnel et humain des agglomérations» (p. X). Les professeurs Pierre Merlin et Françoise Choay, soutenus par une soixantaine de collaborateurs, ont réussi la «gageure» de réaliser ce dictionnaire en intégrant, entre autres, des concepts d'architecture, de géographie, de tourisme, d'économie, d'histoire, de sociologie et d'ethnographie à ceux de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Ce dictionnaire compte plus de 650 articles.

Plusieurs articles débutent par une rétrospective historique indispensable pour suivre le développement et mieux comprendre les tendances actuelles des concepts présentés. Ainsi, par exemple, à l'article *urbanisme* on lit: «Du latin *urbs*, la ville, ce terme récent a été formé sur le modèle du néologisme espagnol *urbanizacion*, créé en 1867 par l'ingénieur-architecte espagnol Ildefonso Cerda, dans sa *Teoria general de l'urbanizacion* pour désigner une discipline nouvelle, la science de l'organisation spatiale des villes» (p. 683). Après avoir résumé les observations de Cerda, on insiste ensuite sur la façon dont l'urbanisme fut intégré en France, en Italie, aux États-Unis et ailleurs, à travers les différentes époques, pour arriver à identifier et commenter les nombreuses orientations nouvelles.

Quant à l'*aménagement du territoire*, c'est «l'art ou la technique de disposer avec ordre, à travers l'espace d'un pays et dans une vision prospective, les hommes et leurs activités, les équipements et les moyens de communication qu'ils peuvent utiliser, en prenant en compte les contraintes naturelles, humaines et économiques, voire stratégiques» (p. 30). À travers trois cas brièvement décrits (Union soviétique, Italie et Grande-Bretagne), on souligne ce que devraient être «les principales motivations des politiques d'aménagement du territoire: développement (et stratégie), réduction des disparités régionales, reconversion de régions dont les sources de richesse sont en déclin» (p. 30). On voit que cette définition tient compte de la dimension temporelle — «il serait dangereux de séparer la planification dans l'espace d'une planification dans le temps qui serait strictement économique» — ; tout comme des dimensions stratégique et économique. Il est intéressant de comparer cette définition de l'aménagement du territoire avec la version donnée par la Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire (DGUAT) dans son *Répertoire commenté des termes, des organismes et*

des lois: «Organisation globale de l'espace destinée à répondre aux besoins de la population. Elle suppose une intervention volontaire dans le but d'assurer une répartition adéquate des fonctions, la mise en place des équipements et infrastructures nécessaires ainsi que la détermination des zones qui présentent des dangers à l'établissement humain» (p. 7). Plus proche de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en vigueur au Québec, cette dernière définition, on s'en aperçoit, n'a pas le sens plein de celle de Merlin et Choay. Cela dit, il demeure que le *Dictionnaire* offre, dans l'ensemble, des définitions qui correspondent à la réalité législative et vécue de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en France. Ce souci de coller à la réalité française qui a guidé la préparation de ce dictionnaire ne fait pas pour autant de ce dernier un ouvrage s'adressant uniquement aux spécialistes de l'Hexagone. En effet, on y trouve des éléments qui correspondent parfaitement à la situation qui existe au Québec. Ainsi, «l'opération programmée d'amélioration de l'habitat (ancien)» pourrait être subventionnée à même notre Programme d'aide à la rénovation Canada-Québec (PARCQ). Les schémas directeurs français, ou schémas régionaux d'aménagement et d'urbanisme, équivalent à nos schémas d'aménagement. Lorsqu'il est question de «Plafond légal de densité» ou de «Plan d'occupation des sols», on doit penser au «coefficient d'occupation du sol» utilisé ici. Quant à leurs «zones de protection du patrimoine architectural et urbain», elles trouvent leur écho dans nos Plans d'implantation et d'intégration architecturale des articles 145.15 à 145.20 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Et il en va de même pour nombre d'autres exemples.

L'urbanisme québécois est bien jeune, aussi a-t-on tout intérêt à suivre de près ce qui se fait ailleurs. À cet égard, le *Dictionnaire* de Merlin et Choay est tout plein de bonnes suggestions.

André BOISVERT
Montréal

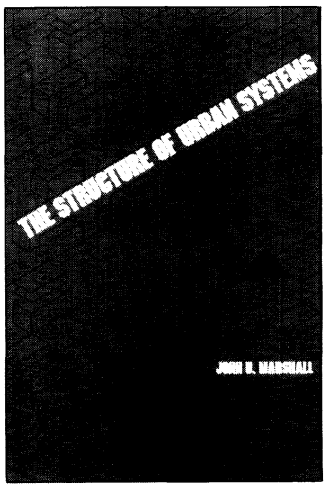

MARSHALL, John U. (1989) *The Structure of Urban Systems.* Toronto, University of Toronto Press, 394 p.

Les géographes francophones qui s'efforçaient, au début des années 1970, de suivre les tenants et les aboutissants, les développements critiques aussi, de la «nouvelle géographie quantitative et théorique» se souviennent peut-être encore des discussions engendrées dans leur «milieu» restreint, par la publication en 1969 dans la nouvelle série des travaux de recherche du département de géographie de l'université de Toronto, de la thèse de doctorat de John U. Marshall. Sous la direction de Jacob Spelt, il offrait une triple première aux géographes canadiens. Dans *The location of Service towns. An approach to the analysis of central place systems,* l'auteur s'efforçait d'expliciter le plus complètement possible la composante spatiale du concept de hiérarchie des lieux centraux. Pour ce